

Résolution présentée par la délégation de la République hellénique

Thème	Agenda 2030 pour le développement durable
Concerne	Prix du Pyromane de l'Année, "Qui Allume, Assume!"
L'Assemblée Générale,	
Alarmée	par l'augmentation des feux de forêts à travers le monde,
Constatant	que ces incendies touchent de nombreux pays, du Brésil à l'Australie, en passant par la France, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Chine, le Canada, la Turquie et même les États-Unis,
Notant	que certains États sont malheureusement situés dans des zones propices aux feux à cause de leur climat, de leur géographie ou juste d'un cruel manque de pluie,
Blâmant	les pays dont les émissions de CO ₂ transforment la planète en four géant, mais qui refusent de baisser la température,
Consciente	qu'il est temps d'arrêter de faire semblant que tout cela n'a rien à voir avec les politiques climatiques et la déforestation massive,
Décide	de créer le prix du "Pyromane de l'Année", remis chaque année à l'État dont les choix politiques, les émissions de gaz à effet de serre et l'inaction environnementale auront le plus contribué à mettre le feu à notre belle planète ; - que ce prix, d'apparence symbolique mais porteur de responsabilité, soit remis lors d'une cérémonie solennelle (et filmée) à l'ONU avec discours, applaudissements polis et remise d'un extincteur doré ; - d'appeler fermement les pays plusieurs fois nominés à financer un fonds international anti-feu, à hauteur cumulative de 0,01 % de leur PIB par prix reçu, utilisé pour la prévention, la reforestation et l'achat d'avions-citernes ; - que ce fonds soit administré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en coordination avec les organisations régionales compétentes afin d'assurer une gestion transparente et équitable des ressources.